



LE JOURNAL DU

MINEUR

cfdt

Organe trimestriel de
L'UNION FEDERALE DES MINEURS C.F.D.T.
Siège administratif :
22 Rue de Metz
57800 FREYMING-MERLEBACH
B.P. 116 - Tél : 87 04 71 75

Inscrit à la Commission Paritaire sous le numéro 511 D 73
Direction : Jean-Marie SMENTEK

IMP. SARREGUEMINOISE Dépôt légal 2^e Trimestre 1987

SOMMAIRE

- Page 1 : Le mot du secrétaire général
- 2 : Courrier de l'adhérent
- 3 : Résultats et commentaire des élections H.N.P.C.
- 4 : La nouvelle A.P.E.
- 5 : Résultats Elections Lorraine
- 6 : Les C.H.S. et CT
- 7 et 8 : Les mineurs de Provence
- 9 et 10 : La Potasse vous parle
- 11 : Les mineurs de l'Ardoise Informations
- 12 : Le Plan Social dans le N.P.C.
- 13 : CHIRAC dans nos murs
- 14 : KALI et SALZ se rencontrent
- 15 : Les retraités à la Sous-Préfecture
- 16 : Après les élections la place de la CFDT dans les mines

BONJOUR, JE SUIS DE RETOUR

Après une interruption de plus de trois ans, l'Union Fédérale des Mineurs a décidé de me remettre en route. Elle a pensé (à juste titre, je crois), qu'un certain nombre d'informations concernant notre profession n'étaient plus divulguées comme par le passé.

Alors, je me propose de répondre à ce besoin d'information, dont le monde des mineurs a besoin. J'espère ne pas décevoir et devenir un outil de travail et de conversation. Bonne lecture.

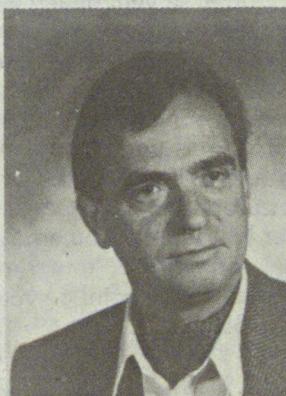
LE «NOUVEAU» JOURNAL DU MINEUR EST ARRIVE

Vous vous demandez probablement, pourquoi votre journal reparaît, alors que pendant 3 ans vous n'en n'avez pas vu la moindre feuille

Je voudrais vous rappeler qu'en 1984, la Fédération des Mineurs s'est regroupée avec la Fédération de la Métallurgie, pour créer une nouvelle Fédération : la FGMM (Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie). Ce regroupement a modifié, entre autres, la politique d'information de la Fédération des Mineurs, devenue Union Fédérale des Mineurs. Nous avons repris l'ancien journal «Voix des Métallos» pour faire la «VMM» (Voix des Mines et de la Métallurgie). Dans cette revue, les mineurs ont occupé toute leur place, certains diront même une trop grande place. Néanmoins déjà dans la VMM, nos adhérents actifs et retraités n'ont pas retrouvé un certain nombre d'informations qu'ils avaient l'habitude de trouver telles que : barème des retraites, classification, etc...

En effet, cette presse étant lue par des métallos, des travailleurs du nucléaire et des mineurs, ne pouvait pas avoir le même contenu. Nous avons constaté que nos adhérents tiennent à ces informations spécifiques mineurs.

Suite en page 2



J.P. Klapuch
Secrétaire Général de l'UNION FEDERALE

En 1987, la Confédération décide, avec une participation financière de la cotisation syndicale, d'adresser 6 numéros de CFDT Magazine à tous ses adhérents. La FGMM a décidé de supprimer la VMM pour la remplacer par un encart de 8 pages dans le magazine.

L'information des adhérents mineurs sur leurs problèmes spécifiques, région par région, est de ce fait encore réduite du fait des 6 numéros par an au lieu de 11 de la VMM. Le conseil de l'UFM a donc décidé de refaire un journal du mineur, afin que l'Union Fédérale puisse répondre mieux au souhait de ses adhérents, tant actifs que retraités et surtout retraités, puisqu'ils ne bénéficient pas jusqu'à ce jour du Magazine C.F.D.T. L'Union Fédérale s'emploiera à faire de ce journal un véritable instrument de travail, d'informations et de réflexions pour vous tous. La situation actuelle dans notre profession justifie une information la plus complète possible, afin de permettre aux mineurs de connaître la réalité et la vie de l'ensemble de la corporation. Je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur nos préoccupations, car l'orientation actuelle, conduit, pour l'ensemble des substances qui toutes connaissent la récession aujourd'hui, à la disparition de notre profession.

La politique économique des matières premières, poursuivie aujourd'hui, va dans les prochains temps conduire à des milliers de suppressions d'emplois.

Notre journal se veut ouvert à toutes les régions, toutes les substances, aux responsables de l'organisation, mais également à vous les adhérents, qui êtes la base même de l'organisation. Nous ferons une place dans ce journal pour vos critiques, vos remarques, vos propositions qui pourraient compléter l'information ou améliorer le journal, ou encore, tout simplement apporter votre point de vue sur tel ou tel problème.

L'objectif fixé, c'est de réaliser 4 numéros dans l'année. Pour 87, comme nous sommes au mois de juin, nous réaliserons 3 numéros.

Je termine en souhaitant longue vie à notre journal.

Courrier de l'adhérent

Cette rubrique est destinée aux adhérents qui dans leur lettre auront des remarques, des observations ou des suggestions à faire aussi bien sur les articles du Journal du Mineur que sur la politique générale de l'Union Fédérale des Mines.

Il est clair, que le Comité de rédaction qui est constitué par le Bureau Fédéral ne répondra pas aux lettres anonymes. Cette publication ne faisant pas partie du groupe Hersant ni de l'empire Berlusconi, il est évident aussi que le Comité de rédaction s'engage à répondre à toutes les lettres des adhérents.

Cette page du courrier de l'adhérent n'est pas destinée à résoudre les problèmes particuliers de chaque travailleur. Le Comité de rédaction n'a pas l'intention de se substituer au Délégué Syndical ou à la Section Syndicale.

Le souhait de la rédaction est de voir dans cette rubrique des critiques constructives qui feront avancer la C.F.D.T. vers un syndicalisme de propositions.

Alors à vos stylos et bonne lecture.

Le Comité de rédaction

Nous vous donnons la parole. Ecrivez-nous vos mécontentements, vos inquiétudes, vos désillusions ; bref tout ce que vous voulez. Nous attendons votre courrier avec impatience à :

L'UNION FEDERALE DES
MINEURS : 22 Rue de Metz -
57800 FREYMING MERLEBACH,
BP 116.

Pour avoir une réponse et figurer dans nos colonnes, joignez à votre lettre ce coupon :

U.F.M. 22 Rue de Metz -
57800 FREYMING MERLEBACH :
Courrier de l'adhérent à Jean-Marie
SMENTEK,
Nom et adresse pour le retour.
Merci.



NORD PAS DE CALAIS

ELECTIONS AU COMITE D'ENTREPRISE BASSIN

Le 28 Avril a eu lieu la 1^{ère} réunion du nouveau Comité de Bassin pour procéder à l'élection des Secrétaire, Trésorier et de leurs Adjoints, ainsi que la mise en place des commissions.

La représentativité de chaque organisation donnait le nombre de sièges suivants sur 15 sièges.

- C.F.D.T. :
2 élus : 1 ouvrier 1 ETAM
- C.F.T.C. :
4 élus : 2 ouvriers 2 ETAM
- F.O. :
2 élus : 2 ouvriers
- C.G.C. :
3 élus : 2 ETAM 1 ingénieur
- C.G.T. :
5 élus : 5 ouvriers

A cette réunion, la CGT qui avait droit à 5 titulaires, 5 suppléants, 1 représentant, s'est présentée avec 14 candidats sur 2 listes distinctes, chacune d'elles réclamant la légitimité de sa représentativité : une présentée par l'Union Régionale des Syndicats CGT Mineurs, l'autre par la Fédération du sous-sol.

Devant cette situation, la direction du bassin a décidé de porter le différend devant la Direction du Service des Mines qui devra trancher entre ces deux listes.

La C.F.D.T. a refusé d'être l'otage des problèmes de la C.G.T. et a donc demandé, puisque le quorum était atteint, que l'on procède à l'élection des postes.

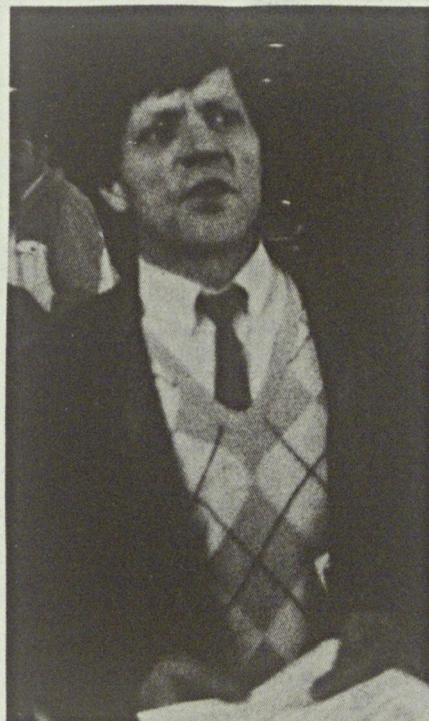
Considérant que la C.G.T. reste la 1^{ère} organisation du Bassin, et pour respecter le vote des travailleurs, il a été décidé de faire procéder à l'élection du 1^{er} et du 2^{ème} Secrétaire Adjoint, du Trésorier et du Trésorier Adjoint et de laisser le poste de Secrétaire Bassin à la CGT.

De ce fait, le poste est vacant.

Le 1^{er} Secrétaire adjoint qui fonctionne provisoirement comme secrétaire est notre camarade C.F.D.T. Alain FRANCHOMME.

Lors de ce Comité, la C.F.D.T. a également déclaré qu'elle entendait prendre et assumer toutes ses responsabilités pendant le mandat de ce comité et qu'elle souhaitait plutôt que de donner des leçons de démocratie, voir la CGT trouver les moyens de régler ses problèmes et prendre les responsabilités qui lui reviennent.

S'agissant de ces mêmes élections dans les Comités d'Établissement, le Syndicat Régional n'a pas préconisé aucune consigne particulière, mais souhaite que les responsabilités de chacun et les alliances éventuelles correspondent aux réalités et habitudes vécues sur le terrain.



ELECTIONS DANS LE BASSIN NORD PAS DE CALAIS

NETTE PROGRESSION DE LA C.F.D.T.

Les élections des Comités d'Entreprises et Commissions Paritaires qui se sont déroulées les 7 et 9 AVRIL, ont marqué une nette progression de la C.F.D.T. dans le Nord-Pas-de-Calais de près de 3 %.

Cette progression est la plus forte enregistrée depuis plusieurs années, elle apparaît d'autant plus importante dans la période que vit,

et va vivre, l'entreprise, car elle prouve que les positions claires et courageuses de la CFDT trouvent un écho grandissant auprès des travailleurs.

En Octobre 1985, lors de son Congrès Régional des Mineurs, la C.F.D.T. a décidé de parler un langage de vérité à travers des Assemblées Générales, et au plus près des travailleurs.

La C.F.D.T. a mis en avant les problèmes d'emploi de l'entreprise, mais surtout du bassin minier :

- L'avenir des travailleurs et de leur famille,
- La formation permettant d'assurer un avenir professionnel à chacun,
- La sauvegarde et la pérennisation des Avantages acquis de la profession.

Pas de grand discours, pas de grand slogan du réalisme, une pratique syndicale militante.

ET L'AVENIR ?

Ces résultats sont une étape qui renforce notre conviction dans la justesse de nos positions et de notre pratique face aux problèmes importants qui nous sont posés :

- La récession accélérée du bassin vers sa fermeture dans les années 91-92,
- La mise en place du Plan Social,
- La sauvegarde des Avantages acquis : logement, chauffage, SSM, Oeuvres-Sociales etc...,
- Les salaires,
- La Sécurité,
- Les retraites,
- L'emploi et l'industrialisation du Bassin minier.

Notre présence sur le terrain devra être continue pour être à l'écoute des travailleurs pour mener l'action indispensable à l'amélioration des conditions de vie et d'avenir des mineurs et de leur famille.

PHOTO : Pierre GROUSSARD
Secrétaire Général Nord Pas de Calais



LA NOUVELLE APE

Votre caisse participe

A partir du 3^e enfant,
dès le 1^{er} avril 1987

Vous êtes une famille nombreuse ou vous allez le devenir. Vous ne travaillez pas ou vous avez l'intention de ne plus travailler. Alors, vous êtes peut-être concernés par la nouvelle allocation parentale d'éducation.

Si vous remplissez les conditions

Que vous soyez salarié ou non-salarié, quelle que soit votre situation familiale et vos ressources :

- Vous avez au moins 3 enfants à charge dont un âgé de moins de 3 ans.
- Vous cessez ou vous avez déjà cessé votre activité professionnelle.
- Vous avez exercé une activité professionnelle pendant au moins 2 ans (y compris les congés de maternité ou d'adoption) dans les 10 ans précédent :
- soit la naissance de l'enfant pour lequel vous demandez l'allocation,

- soit la naissance du 3^e enfant si vous ne remplissez pas la condition d'activité à la naissance du 4^e enfant ou d'un suivant.

- Cette activité de 8 trimestres doit avoir été suffisante pour vous donner des droits personnels à pension de retraite dans un régime de base (salariés, non-salariés...).

Justificatifs de l'activité : votre caisse s'en charge...

Pour vous éviter des démarches, votre caisse a été autorisée à demander directement à votre organisme de retraite (pour le régime général des salariés) la justification de votre activité professionnelle antérieure. Si cette preuve est rapportée, vous n'avez aucun justificatif à fournir. Ce n'est qu'en l'absence d'éléments suffisants qu'il vous faudra joindre à votre demande certaines pièces :

- Activité salariée : attestation d'employeur ou photocopie des bulletins de salaires.
- Activité non-salariée : attestation de votre caisse vieillesse justifiant d'au moins 8 trimestres validés à titre personnel.

2.400F par mois

L'allocation parentale d'éducation est fixée à 2.400F par mois au 1^{er} avril 1987. Toutefois, vous pourrez avoir droit à une allocation à mi-temps soit 1.200F si vous reprenez à temps partiel une activité professionnelle ou une formation rémunérée pendant la 3^e année de l'enfant.

Important : quand vous bénéficiez de l'allocation parentale, vous cessez de recevoir l'allocation pour jeune enfant. Mais si vous attendez un autre enfant, vous aurez droit à l'allocation pour jeune enfant jusqu'à sa naissance.

Jusqu'aux 3 ans de l'enfant

La nouvelle allocation sera attribuée, à compter du mois suivant la naissance, la fin du congé de maternité ou la cessation d'activité et jusqu'au 3^e anniversaire de l'enfant.

Attention : cette allocation ne peut être cumulée ni avec les indemnités journalières de maladie ou d'accident du travail, de maternité ou d'adoption, les indemnités de chômage, l'allocation de remplacement des non-salariés, ni avec une pension de retraite ou d'invalidité ou l'allocation aux adultes handicapés.

BENEFICIAIRES DE L'ANCIENNE APE

Versée pendant 24 mois maximum, l'allocation que vous percevez est selon le cas de 1.518F ou 759F par mois. A ce montant peut s'ajouter l'allocation au jeune enfant (773F) ou le complément familial jeune enfant (701F).

QUELS SERONT VOS DROITS AU 1^{er} AVRIL ?

Vous continuerez à percevoir votre allocation dans les mêmes conditions ou bien vous bénéficierez automatiquement de la nouvelle prestation selon la solution la plus avantageuse pour vous. Mais sachez que si vous touchez une pension d'invalidité ou de retraite ou si vous exercez une activité réduite, vous n'avez pas droit à la nouvelle allocation ; vos droits actuels sont maintenus.

L'APE n'est plus cumulable avec le complément familial, l'allocation jeune enfant et l'allocation pour jeune enfant.

LA C.F.D.T. EST L'ORGANISATION DES TRAVAILLEURS

EN LORRAINE, DES CHIFFRES
INCONTOURNABLES.

Avec 31,4 % d'électeurs la CFDT redevient la première organisation syndicale des H.B.L., devançant de plus de 961 voix la deuxième organisation.

Cette situation est d'autant plus significative que la CFDT améliore ses résultats dans tous les collèges sans exception.

Une telle progression outre qu'elle démontre la justesse des positions défendues par l'organisation, fait nettement ressortir que la CFDT partie de 0 en 1964, est une organisation qui ne cesse de progresser.

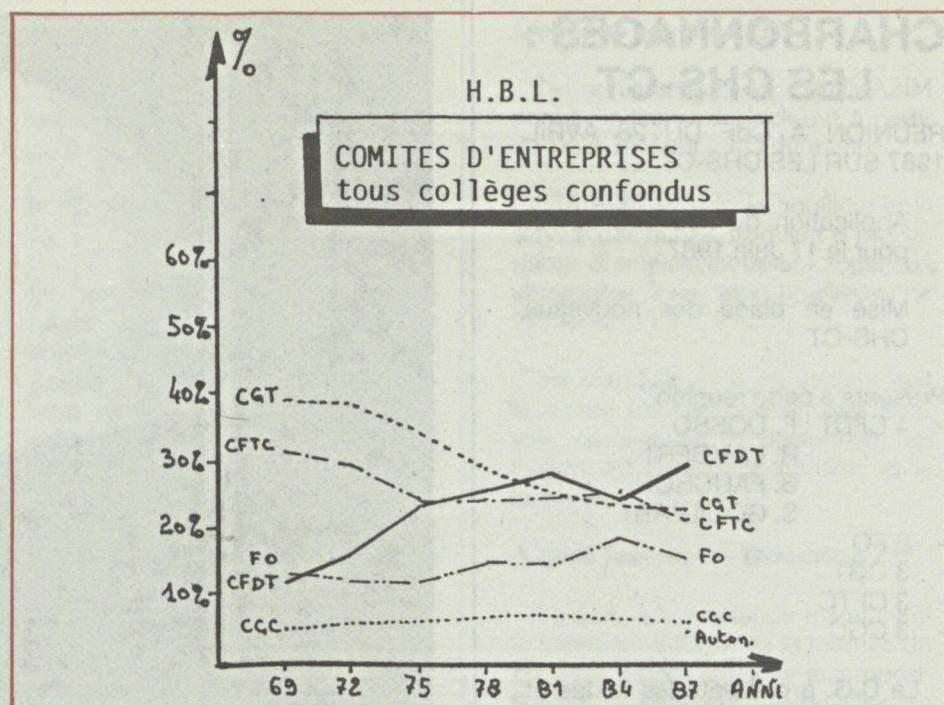
Certains ont voulu faire croire que cette progression n'était qu'un phénomène ponctuel, lié exclusivement au Bassin Houiller Lorrain. En réalité, les résultats sur l'ensemble de la France, démontrent qu'il n'en est rien. La CFDT progresse quasiment partout, à tel point qu'elle devient la 2^e organisation syndicale nationale, situation jamais enregistrée depuis la naissance de la CFDT.

AU-DELA DES CHIFFRES : UNE VOLONTE

La CFDT reçoit avec satisfaction et même une certaine fierté cette ovation des travailleurs. Mais cela ne l'aveugle pas.



Patrick KRYANSKI
Secrétaire Général LORRAINE

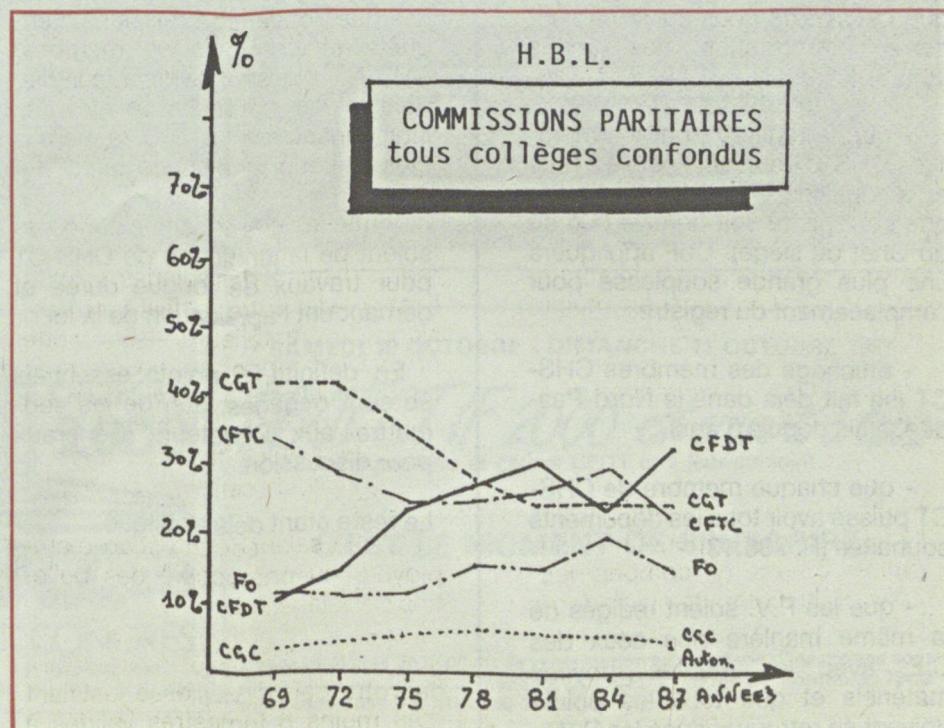


Continuer dans ses actions

La CFDT se fixant deux lignes de conduite précises dans ce domaine :

- être avec les travailleurs, les informer et voir avec eux comment agir ;
- unir en rassemblant le plus possible les organisations syndicales, pour rendre les actions efficaces.

La CFDT forte de la confiance que lui ont faite les travailleurs, s'engage à mettre à la disposition des travailleurs, un outil de défense et d'action, exclusivement axé sur l'intérêt des travailleurs et leur famille.



CHARBONNAGES : LES CHS-CT

REUNION A CdF DU 28 AVRIL 1987 SUR LES CHS-CT

- Application du nouveau décret pour le 17 Juin 1987
- Mise en place des nouveaux CHS-CT

Présents à cette réunion :

- 4 CFDT : F. DOSSO
R. LAMBERT
B. FAUCHON
S. GOUILLART
- 3 FO
- 3 CGT
- 3 CFTC
- 3 CGC

La D.G. a présenté les textes et la discussion s'est engagée. Chaque syndicat a rappelé ses préoccupations et observations. CdF a fait remarquer que les textes seront appliqués, que la réunion de ce jour était pour avoir les remarques et suggestions des O.S.R. pour en discuter ensuite avec les Directeurs Généraux.

La CFDT a demandé : - le maintien des représentants syndicaux, afin que chaque Organisation Syndicale Représentative soit représentée, les représentants ayant voix consultative.

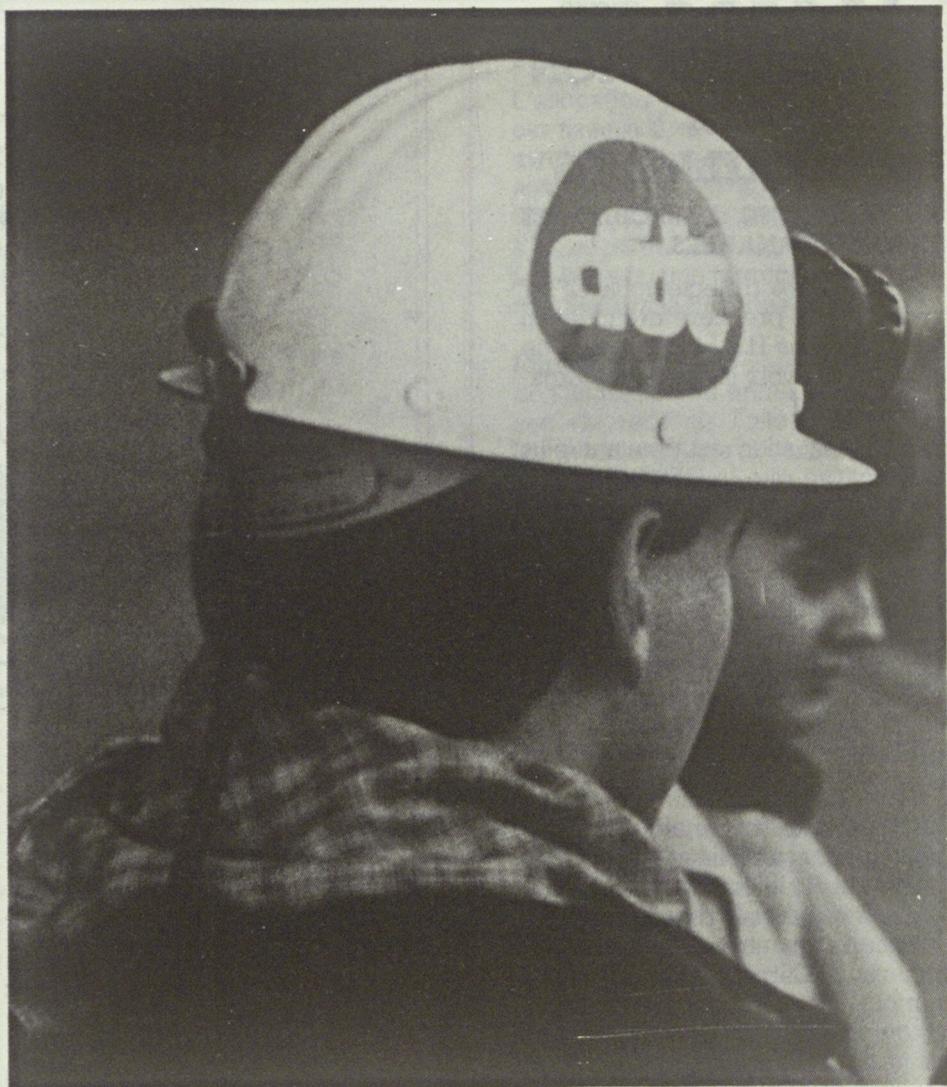
- a été également demandé un comité de coordination avec les moyens pour fonctionner. Il semble que la D.G. ne nous suive pas sur notre interprétation des textes (236.6).

- que le registre pour les membres CHS-CT soit accessible à tous et à tous les postes (il est prévu que ce registre soit dans le bureau du Chef de siège). CdF appliquera une plus grande souplesse pour l'emplacement du registre.

- affichage des membres CHS-CT (se fait déjà dans le Nord-Pas-de-Calais depuis 3 ans).

- que chaque membre de CHS-CT puisse avoir tous les documents souhaités (R. 236.13).

- que les P.V. soient rédigés de la même manière que ceux des C.E. avec les mêmes moyens matériels et que tous les points doivent se retrouver dans les P.V.



- que s'il y a protocole en accord avec la loi, ce protocole doit être un plus et qu'il doit améliorer le décret.

- que pendant les missions d'enquête et contrôle, les membres CHS-CT puissent avoir à leur disposition les appareils de mesures indispensables. La D.G. a permis plus de souplesse sur ce sujet.

- que les entreprises extérieures soient de la juridiction de CHS-CT pour travaux de longue durée et demandent l'application de la loi.

En définitif, 5 points essentiels se sont dégagés, afin de les soumettre aux Directeurs Généraux pour discussion.

Le reste étant déjà appliqué.

1) Désignation des membres CHS-CT au prorata des élections de C.E. (la CGT voulait au niveau bassin ce qui a été rejeté par tous).

2) Désignation par collège (accord).

3) Maintien des représentants syndicaux à titre consultatif (la CGT a été contre).

4) Présence du Secrétaire de C.E. aux CHS-CT (la CFTC et FO ne sont pas d'accord à moins que la CGT retire son veto concernant les représentants syndicaux).

5) Maintien d'une réunion tous les 2 mois.

Voilà en gros l'essentiel de la réunion.

La Direction Générale de CdF enverra un courrier aux Organisations Syndicales Représentatives résumant les positions.

MINEURS DE PROVENCE

Pour la C.F.D.T. des Mineurs de Provence, le maintien de l'emploi est une priorité d'action : que l'on soit mineur aux Houillères ou mineur dans une Entreprise de sous-traitance.

Suite au décès de son Président Fondateur M. CARRIEU, l'entreprise EGCEC est mise en liquidation judiciaire. EGCEC est une entreprise de travaux publics, spécialisée dans les grands travaux : galeries, autoroutes, etc... Une équipe d'EGCEC, composée de 32 mineurs, travaille aux houillères de Provence pour le creusement d'un travers banc.

Depuis la «Mise à mort» d'EGCEC (248 salariés au niveau national), la C.F.D.T. est intervenue avec les travailleurs et avec la CGT, pour demander à la justice de faire toute la lumière, afin d'obtenir réparation et trouver des solutions. Dans son jugement du 6.04.87, le Tribunal de Commerce de Marseille a attribué à la société MIGEC, filiale du groupe DESQUENNE et GIRAZ, la reprise d'EGCEC. Pour les mineurs EGCEC de Gardanne, cela se traduit par le licenciement de 10 personnes (le 13.04.87, nouvelles propositions avec 6 licenciements).

Les mineurs d'EGCEC sont passés à l'action : grève et occupation du Fond le 7.04.87.

Une fois de plus, il est à noter l'attitude volontairement anti-unitaire de la CGT :

- la CGT distribue, en son nom et en effaçant le sigle CFDT, un tract fait en commun, au niveau du département, dans notre Union Départementale ;
- La CGT veut mener seule l'action avec les mineurs EGCEC de Gardanne.

CONSEIL NATIONAL CONFEDERAL

Il s'est déroulé les 13, 14 et 15 mai. Des débats riches, pleins, vivants portant essentiellement sur : la Sécurité sociale et son avenir pour préciser la réflexion et les actions de notre organisation pour sa défense et son amélioration : la campagne R.T.T. vue à la lumière des nombreuses expériences de pays européens : la mise en œuvre des congés de conversion ; la campagne pour les élections prud'hommes ; la prise en charge des jeunes... Au total, un C.N.C. serein mais déterminé qui a montré le bon engagement des organisations sur les thèmes de la Confédération et une FGMM à l'aise dans la CFDT.

La CFDT veut le maintien de l'emploi et fait des propositions.

Depuis longtemps, nous demandons :

- le bilan détaillé de la sous-traitance,
- les prévisions concernant les futurs marchés avec d'autres entreprises (nous rappelons l'opposition de toutes les organisations syndicales à la sous-traitance).

Le 13 Avril, nous demandons un C.E. Extraordinaire sur ces questions. Pendant toutes les réunions de négociations, nous intervenons dans ce sens, afin que la direction intervienne auprès de ces entreprises pour qu'il y ait une priorité d'embauche faite aux 6 gars licenciés d'EGCEC.

La Direction a toujours dit : «NON, ce n'est pas possible». Seuls les travailleurs de la houillère peuvent imposer un C.E. Extraordinaire, pour avoir ces renseignements.

Que font nos élus ???

Notre Directeur, M. DAUMAZIM prend l'initiative du lock-out à partir du jeudi 16 Avril - 4 H du matin.

Le 16 Avril au soir, la houillère et le service des mines, trouvent 6 propositions d'emploi en faisant appel aux entreprises liées aux houillères de Provence.

C'est scandaleux ! Il est évident que la même solution pouvait être trouvée, comme on le demandait, en évitant 10 jours d'occupation et le lock-out.

A quoi joue notre Direction ???

La C.F.D.T. demande maintenant le paiement intégral de la journée du 16 Avril. Nous refusons la proposition de la Direction de travailler un samedi pour récupérer la journée. En attendant le paiement de cette journée, nous appelons l'ensemble du personnel ouvrier, ETAM et ingénieur, à refuser toute participation bénévole aux «journées portes ouvertes».



OBJECTIF 2000
UCC cfdt
VII^e CONGRES
9-11 OCTOBRE 1987
PARIS - PALAIS DES CONGRES

SAMEDI 10 OCTOBRE - DIMANCHE 11 OCTOBRE 1987

OBJECTIF 2000 est ouvert à tous
les ingénieurs et cadres CFDT et à leur conjoint.

C'EST LE MOMENT DE S'INSCRIRE

Des exemplaires du dépliant de présentation avec bulletin d'inscription sont disponibles sur simple demande à UCC-CFDT - 26 rue de Montholon 75439 Paris cedex 09 - Tél. (1) 42 80 01 01.

NON, GARDANNE NE DOIT PAS ETRE LA VICTIME DE L'ENTETEMENT NUCLEAIRE

Si l'on se pose des questions sur l'avenir de Gardanne, aujourd'hui, alors que le rendement et la productivité sont excellents en 86, et qu'ils seront, selon toute probabilité encore meilleurs en 87, c'est parce que depuis quatorze ans, la France s'est engagée dans une politique énergétique obstinée qui a continuellement privilégié l'électricité d'origine nucléaire par rapport à toutes les autres sources d'énergies disponibles.

La CFDT a dénoncé dès le début le choix du «tout nucléaire».

Alors que la crise de 1973, qui aurait dû servir de leçon, découlait en grande partie d'un autre choix tout aussi radical, celui du «tout pétrole» des années 60.

Nous ne sommes évidemment pas actuellement dans une situation de pénurie, et ça n'est pas sur le plan de notre approvisionnement qu'il y a menace cette fois, bien au contraire. Mais c'est la santé de toute l'économie française qui est en cause, car le choix du «tout nucléaire» apparaît de plus en plus comme un gigantesque gaspillage.

*Il y aura en 1990 entre 5 et 10 centrales nucléaires en trop, compte tenu des besoins prévisibles en électricité ;

*EDF a accumulé un endettement de plus de 20 milliards de francs, dont une très grande part en monnaie étrangère, et voit donc tous ses bénéfices hypothéqués jusqu'à la fin du siècle pour épouser cette énorme dette ;

*Le coût des énergies concurrentes est maintenu artificiellement haut en France, afin de conserver la compétitivité du kilowatt heure nucléaire, ce qui a pour effet de pénaliser les industriels, gros consommateurs d'énergie ;

*La perte d'emplois dûe à cette politique, difficile à chiffrer est cependant considérable.

Est-il trop tard pour réagir ?

On ne peut, certes, plus revenir en arrière, en ce qui concerne les constructions déjà en route de centrales, et il va bien falloir en payer le prix, mais il ne faut pas persévéérer dans l'erreur, et cela ne doit donc pas nous empêcher d'exiger une **véritable diversification des sources d'énergie**, en s'intéressant, bien entendu, d'abord à l'exploitation des ressources nationales.

Il est par ailleurs, paradoxal de voir que certains des arguments utilisés par les technocrates pour lancer la France dans l'aventure des réacteurs surgénérateurs du type Superphénix (deux fois plus coûteux que ceux de la filière à eau pressurisée), sont catégoriquement refusés par les mêmes, quand il s'agit du charbon français.

On nous dit, en effet, que l'effort financier massivement accordé au développement des surgénérateurs constitue une assurance pour l'avenir, une assurance qui devrait nous préserver d'une pénurie toujours possible et qui devrait en même temps garantir notre indépendance nationale.

Ce beau raisonnement s'applique intégralement au charbon avec l'intérêt supplémentaire de pouvoir faire jouer l'assurance immédiatement, si on le désire.

Pour en revenir à Gardanne, dont l'extraction de charbon a un intérêt économique peu discuté aujourd'hui, nous devons exiger :

- qu'EDF s'engage à l'achat régulier de courant aux houillères sur une base correspondant à une production annuelle minimum de 1.400.000 tonnes. C'est un élément de l'assurance évoquée ci-dessus ;
- que l'on développe au sein de la houillère, une véritable dynamique de valorisation des produits charbonniers, à travers les applications nouvelles que l'on entrevoit et notamment les techniques de foyer à lit fluidisé et les mélanges de type carbo-fluide qui peuvent se substituer à des carburants plus classiques ;
- que l'on intensifie parallèlement l'élargissement de la clientèle chez les industriels et dans les collectivités en subordonnant toutes aides régionales à l'investissement énergétique, à l'étude préalable de l'utilisation du charbon de Gardanne.

Assurer l'avenir de la Houillère de Provence, c'est assurer la diversification des ressources de la région en énergie, c'est assurer la maîtrise et le développement de l'emploi dans toute la zone qui s'étend entre Aix et Marseille.

LE CHARBON DE GARDANNE, C'EST UNE BONNE ASSURANCE.



ELECTIONS PARITAIRES : POTASSE

Nouvelle progression de la C.F.D.T.

La C.F.D.T. dans cette élection a progressé une nouvelle fois. Cette progression de 0,9 % au détriment de la C.F.T.C. prouve bien que la C.F.D.T. colle à la réalité, car dans la situation actuelle, les actions que nous avons menées en tant que C.F.D.T. l'ont été en accord avec le personnel.

De 84 à 87, les résultats sont un peu faussés du fait de la fermeture de Théodore, donc de la mutation des militants et délégués des différentes organisations. Si nous comparons ce résultat à 1985, organisation par organisation, nous constatons une progression encore plus importante, puisque les C.E. de 85 ont donné (tous collèges confondus) 27,74 % à la CFDT, 37,45 % à la CGT, donc 10 points de différence, 24 % à la CFTC, 8,33 % à la CGC et 2,48 % à FO. La CFDT étant la seule organisation à progresser (près de 3,5 %) (FO de 0,5 %).

Cette situation conforte la progression lente, mais inexorable de la C.F.D.T. Les mineurs approuvent la stratégie de la CFDT, car elle ne cherche pas à briller par des actions spectaculaires, mais elle mène des actions efficaces : Paris Salon Agricole, Préfecture Colmar, pour obtenir des résultats. D'autres syndicats ont tendance à freiner, et ça non plus les mineurs n'en veulent pas, car le personnel sait bien que l'entreprise vacille et que nous ne pouvons compter que sur nos propres forces. Pour les élections C.E. qui auront lieu le 29 Septembre, la CFDT devra conforter ce résultat, si tous les militants et adhérents en ont la volonté.

L'AVENIR
cfdt
FGMM

LES MINEURS DE POTASSE SE FACHENT

Depuis de nombreux mois, les MDPA (Mines de Potasse d'Alsace) sont confrontées au problème de l'importation de potasse étrangère, essentiellement canadienne. Plus de 700.000 tonnes en 86, alors que nous avons 700.000 tonnes de stock. Les Canadiens pratiquent le «dumping» sur le marché européen, c'est-à-dire vendre de la potasse à un prix inférieur à celui de la potasse européenne, pour casser les prix.

Les Canadiens avec leur capacité de production, leur teneur, le niveau du dollar et le prix du fuel, peuvent très bien faire cette opération, car dans le monde il y a crise de la potasse, et pour écouler leur produit, ils livrent donc en France, en détournant le monopole, opération possible grâce au décret pondu par le gouvernement CHIRAC le 29.1.1987, qui a fait disparaître les dernières barrières administratives et douanières.

Notre potasse ne peut donc pas se vendre à son prix réel, qui va jusqu'au double du prix de la potasse canadienne. Pendant des décennies, jusqu'en 84 exactement, notre potasse a été vendue à un prix inférieur à celui de la potasse européenne et mondiale, afin de permettre aux agriculteurs d'avoir des subventions déguisées (95 % de notre production va à l'agriculture). Aujourd'hui, alors que nous sommes en difficulté, personne ne fait le maximum pour sauver 4.500 emplois plus 1.500 emplois induits. Les agriculteurs ne nous connaissent plus, mais eux sont défendus par Guillaume (exemple : les fraises espagnoles).

Si aujourd'hui, les MDPA avaient la part des subventions versée aux agriculteurs par le fait du bas prix de la potasse, nous aurions de quoi passer ce cap conjoncturel difficile.

Notre entreprise connaît donc de sérieux problèmes de trésorerie. En 86, 280 millions de déficit, en 87 la situation sera pire si aucune mesure n'est prise.

Position C.F.D.T.

La C.F.D.T. se bat actuellement sur deux points essentiels :

- **Dotation pour 86** - non pas une aide ou une assistance, mais la signification d'une volonté politique de maintenir en activité les puits de mines et permettre de surmonter cet obstacle. D'autre part, sans dotation, il est impensable d'imaginer des recherches complémentaires pour une exploitation hors concession : à Ste Croix en plaine par exemple.

Plan anti-dumping

Le groupe EMC et le gouvernement doivent mettre en place au niveau européen un plan anti-dumping.

Or, aucun des deux, jusqu'à présent, n'a entrepris la moindre démarche, car au niveau européen, il existe une possibilité de mettre en place des mesures transitaires. Nous avons eu ces informations par le biais de la Communauté Européenne. Qu'en pensent nos tutelles ? Est-ce qu'il n'existe pas une volonté de condamner les MDPA ? La fermeture des MDPA réglerait bien des problèmes.

Suite en page 10



Suite de la page 9

Actions menées

La C.F.D.T. avec les mineurs et les autres organisations, a mené de nombreuses actions pour obtenir des garanties pour la survie des MDPA.

Une des actions parmi tant d'autres : Conseil de Surveillance, Salon de l'Agriculture, démarches Préfecture, Conseil Régional, Direction Générale... et celle du jeudi 14 Mai à la Préfecture de Colmar. Cette action illustre bien la situation actuelle.

Depuis le 15 Avril, l'Intersyndicale attendait une réunion à Matignon, réunion promise par CHIRAC, lors de son passage en Alsace. A la date du 14, il n'y avait aucune réponse, les mineurs las d'attendre, se sont révoltés, et avec l'Intersyndicale, ont décidé de réveiller le Préfet à 6 H 30 le jeudi 14. Il a fallu enfonce la grille, brûler des pneus, pour être enfin entendus, car comme par enchantement, à 8 H 15, nous avons été informés de la tenue d'une réunion à Matignon le 21 Mai.

(A l'heure où nous mettons sous presse, les résultats de cette réunion ne sont pas connus).

Conclusion

Que faut-il penser de ce comportement ?

Après différentes interventions à Matignon, il n'a pas été possible d'obtenir cette réunion, et il a fallu un déplacement de 400 mineurs en colère à Colmar pour obtenir satisfaction et que ces mineurs perdent un poste de travail.

Où est le dialogue ? Si pour chaque entrevue, il faut passer par là, la C.F.D.T. le fera, mais cette forme d'action doit nous faire réfléchir sur la responsabilité des directions MDPA - EMC et du gouvernement, mais aussi des élus locaux que l'on n'entend plus.

Le jour de l'entrevue à Matignon, a eu lieu une grève de 24 H dans le bassin avec une puissante manifestation.

Une fois de plus, les mineurs de potasse avec la C.F.D.T. ont fait la démonstration que le rapport de force est nécessaire, si nous voulons nous faire entendre pour maintenir nos emplois.



ARDOISIERES

Elections des Commissions Paritaires

Ces élections ont permis le maintien des postes C.F.D.T. dans les différentes Commissions Paritaires, tant locales qu'inter-locales ou régionales.

Les résultats de ces élections confirment la progression C.F.D.T. sur l'exploitation de la Pouèze. En effet, notre organisation a obtenu la majorité absolue dans le collège ouvrier avec un peu plus de 50 % de voix et obtient 1 siège au collège Agents de Maîtrise au détriment de la C.G.C.

Si dans l'Uranium, notre organisation maintient ses positions, nous regrettons le léger tassement sur le site de Trélazé, qui peut s'expliquer par le départ en retraite anticipée d'un bon nombre de ses militants et particulièrement les plus engagés, nous ne pouvons que regretter cet état de fait, car notre organisation ne récolte pas les fruits de ses efforts, faits principalement dans le domaine du maintien de l'emploi, au cours de la grave crise que vient de subir de nouveau notre profession d'Ardoisier pendant l'année 1986. Nous espérons que les travailleurs continueront de faire confiance aux nouveaux responsables de notre organisation sur ce site, leur volonté de tout faire pour le maintien et l'amélioration des conditions de vie et de travail, permettra, nous en sommes certains, de démontrer à nouveau la capacité de notre organisation de prendre en charge les problèmes posés aux travailleurs ardoisiers.

Situation économique

L'année 1986 a vu à nouveau les suppressions s'abattre sur les ardoisiers, 400 emplois en moins au cours de cette année.

L'action de la CFDT, bien sûr en unité d'action avec la CGT et FO, a permis de limiter les conséquences négatives pour un certain nombre de camarades. En effet, la liquidation judiciaire de la société Ardoisières de l'Anjou faisait que 500 licenciements étaient prononcés entre juillet pour le plus grand nombre et octobre et novembre pour quelques autres.

- Notre action a permis d'obtenir :
- 1) La retraite anticipée pour 128 personnes
 - 2) La reprise de l'activité du site de Misengrain pour 87
 - 3) La mise en place d'un plan social pour les personnes licenciées

Reprise de l'activité de Misengrain

Ce site a réouvert le 1^{er} avril 1987, bien sûr le nombre de personnes reprises n'est que de 97, mais nous pensons que pour celles-là au moins il y a un emploi et un espoir de terminer leur carrière de mineur.

Notre action à venir doit permettre de tout mettre en oeuvre pour que la profession ardoisière se maintienne, que ce site de Misengrain développe son activité dans le respect des règles de sécurité imposées par le statut du mineur. A ce sujet, nous sommes intervenus auprès du Service des Mines pour que rapidement un délégué mineur élu par les travailleurs puisse à nouveau assurer le contrôle de la sécurité et de l'hygiène, et également assurer les fonctions de délégué du personnel.

Notre action doit également continuer en direction de nos camarades licenciés et nos militants oeuvrent dans la cellule de conversion mise en place pour essayer de trouver une solution à leurs problèmes.

INFORMATIONS
INFORMATIONS
INFORMATIONS
INFORMATIONS

COMMUNIQUE DES RETRAITES ET VEUVES DES MINEURS C.F.D.T.

La C.F.D.T. informe les retraités et veuves des nouvelles mesures prises par la Commission des Liquidations de la Caisse Autonome Nationale le 16 Décembre 1986 sur un arrêt de la Cour de Cassation. Les enfants inscrits sans vie sur les registres de l'Etat Civil (enfants morts-nés) ont droit à la majoration pour enfant à charge, article 170.

Dans la situation antérieure du 16 Décembre 1986, pour pouvoir bénéficier de l'article 170, avoir trois enfants à charge, quelle que soit leur durée de vie ; seuls les enfants morts-nés étaient exclus pour le calcul de la majoration. La nouvelle jurisprudence ouvre droit aux retraités et veuves qui étaient exclus de l'article 170. Pour bénéficier des nouvelles mesures, il faudra faire la demande à la CAN SSM. Les retraités C.F.D.T. constatent que beaucoup de retraités et veuves de mineurs ne sont pas informés des mesures prises par la Commission de Liquidation, alors qu'une régularisation automatique pourrait être envisagée par la Caisse Autonome Nationale. Pour plus de renseignements, les retraités CFDT vous invitent à venir dans leurs permanences.



Montant de l'allocation au décès à compter du 1^{er} juillet 1987 :

Les montants de l'allocation au décès et son supplément sont fixés respectivement à 11.379,53 F et 1.585,48 F.

SYNDICAT NORD PAS-DE-CALAIS C.F.D.T.

LE PLAN SOCIAL

Le Syndicat Régional des Mineurs C.F.D.T. exprime à nouveau ses positions face à la situation économique et sociale de l'entreprise.

- La C.F.D.T. a conscience que la récession du bassin, programmée à court terme entraîne des fermetures inéluctables d'établissements.
- Seuls, l'entreprise et les pouvoirs en place ont décidé ces fermetures.
- Pour autant doit-on se désintéresser du sort des mineurs et de leur famille ?
- Pour la C.F.D.T., la réponse est claire : NON !!!

C'est la raison pour laquelle la C.F.D.T. d'une part, s'oppose fermement au plan rétrograde mis actuellement en place par la D.G., et d'autre part est prête à discuter de tout plan social qui défendra et protègera réellement les intérêts des mineurs.

Dans ce sens, après avis des travailleurs, la C.F.D.T. a affirmé ses exigences incontournables sur le contenu du Plan Social qui se résume ainsi :

- la nécessité du volontariat,
- la garantie écrite du non licenciement,
- des garanties réelles pour les travailleurs concernés par rapport à leur protection sociale, leur niveau de rémunération et leur avenir dans le monde du travail,
- négocier un plan d'entreprise dans le cadre de la politique énergétique et de la place du charbon français.

Dans le cadre de ces négociations, quelques points particuliers avancent, ceci grâce à une information et une mobilisation permanente des travailleurs, tant sur le plan de la C.F.D.T., que dans le cadre de l'intersyndicale du bassin.

Le 13 Mai 1987, cette intersyndicale a été reçue par M. PACHE, Directeur Général de Charbonnages, pour discuter de l'application du Plan Social.



La C.F.D.T. a réaffirmé ses exigences incontournables, mais également des garanties ou des réponses sur certains points, tels que :

- Quel avenir pour certaines activités ?
- Dans quelles conditions et quel statut ?...
- Quelle possibilité d'élasticité dans l'application du Plan Social ?
- Quel devenir des acquis de la profession (statut du mineur, patrimoine immobilier, etc...) ?
- Quel moyen et quelle politique d'industrialisation de la région ?
- Quelle adaptation de la formation du personnel ?

La C.F.D.T. attendait peu et beaucoup de cette entrevue, il reste néanmoins que l'action des travailleurs avec la C.F.D.T., est et restera l'atout indispensable à l'avancée de toutes nos revendications.

Il apparaît clairement, à travers les débats avec les travailleurs, que la prise de conscience individuelle et collective grandit dans le bassin sur la gravité et l'ampleur des problèmes à résoudre, ceci est important, car il est un signe de la possible mobilisation et de l'action des travailleurs sur le Plan Social.



CHIRAC ACCENTUE L'INQUIETUDE DES MINEURS EN LORRAINE

Lors de la visite du Premier Ministre, la C.F.D.T. a tenu à faire part de son inquiétude sur la façon dont le gouvernement traite la production charbonnière lorraine.

C'est la raison pour laquelle, elle a fait la déclaration suivante :

Nous ne tenons pas à refaire l'historique des HBL, qui fait qu'aujourd'hui, on perd 1.500 emplois en moyenne par an et que l'avenir est sombre. Juste quelques mots pour situer le cadre. Jusqu'en 1983 environ, les HBL écoulaient 50 % de leur production pour la fabrication d'électricité ; 30 % pour la sidérurgie ; 20 % pour les chaufferies, le résidentiel et le tertiaire.

La baisse de la consommation d'énergie, mal prévue par les hauts techniciens, conjuguée avec la construction massive des centrales nucléaires assassine aujourd'hui notre entreprise. Pourtant, nous rappellerons :

- que nos réserves sont confortables.
- que notre prix de revient est l'un des meilleurs d'Europe.

Il faut savoir également, qu'avant la baisse conjoncturelle du pétrole et du dollar, notre charbon était même compétitif par rapport au prix moyen du charbon d'importation rendu en Lorraine. Donc, notre bassin est compétitif et seule la politique énergétique (9^e plan, reconduction du 8^e plan) compromet dangereusement notre avenir. La CFDT est hélas, contrainte pour ne pas être démagogique, de tenir compte de ces réalités.

Mais, nous pouvons affirmer que tout est encore possible si les dirigeants politiques que vous êtes croient positivement en cet avenir, ce qui n'est, hélas pas le cas actuellement et je m'explique :



- d'un côté, l'actuelle majorité nationale refuse de reconstruire le contrat passé entre CdF et EDF,
- d'un autre côté, l'opposition dépose des amendements pour réduire la subvention de CdF,
- régionalement, tous les partis politiques ont cautionné la construction de Cattenom en sachant bien, et aujourd'hui, tout le monde l'affirme, que celle-ci compromet tout développement du charbon thermique en Lorraine.

Pourtant le charbon lorrain constitue une richesse nationale et tous les experts mondiaux affirment que le charbon remplacera le pétrole d'ici les prochaines décennies. Au centre de l'Europe, avec une technologie de pointe, le charbon lorrain est un atout à préserver, d'autant plus :

- qu'il crée plus de 20.000 emplois,
- qu'il génère des emplois induits et ouvre la porte vers l'exportation de nos techniques,
- qu'il encourage à l'indépendance et à la diversification énergétique.

La C.F.D.T. affirme que 10 Mt, c'est économiquement possible et stratégiquement jouable. Pour cela, il faut permettre au charbon lorrain de se développer :

- en garantissant pour le court et moyen termes, son écoulement vers EDF en quantité, 4 Mt minimum et à un prix raisonnable,
- en ne permettant pas que ce bassin soit étouffé par le poids des charges non liées,
- en libérant des investissements permettant son adaptation pour les années qui viennent,

- en optant non pas par des mots, mais par des actes à son utilisation dans toute la région.

Nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur tous les éléments qui plaident en faveur de notre entreprise. Le débat permettra sans doute de les faire ressortir.

C'est de vous que dépend, en grande partie, l'avenir des HBL et du Bassin Houiller Lorrain. C'est sur des faits, que les mineurs vous jugent et aujourd'hui, les faits ne plaident pas en votre faveur, car l'Entreprise est en danger. Aujourd'hui, les mineurs attendent de votre part, des engagements concrets. C'est pour cela, que nous vous avons réunis ce soir.

Hélas, les réponses faites par M. CHIRAC sont loin d'apaiser l'inquiétude des mineurs. Bien au contraire, devant les arguments avancés par la C.F.D.T., qu'ils soient d'intérêt économique, stratégique ou social pour le pays, le Premier Ministre n'a pu que réaffirmer que le charbon d'importation représentait une concurrence contre laquelle on ne pouvait rien faire. Argument d'autant moins valable que c'est en réalité EDF qui condamne l'avenir du charbon en France et que les autres pays européens pérennissent leur production nationale, alors que leur charbon est bien plus cher que le charbon lorrain. La C.F.D.T. ne peut donc que confirmer la nécessité de mobiliser les mineurs devant toutes les attaques qu'ils risquent de subir dans les mois à venir.

C'est la raison pour laquelle la C.F.D.T. a décidé de poursuivre la mobilisation, ceci le plus intersyndicalement possible.

POTASSE : LA CFDT RENCONTRE LES MINEURS DE KALI ET SALZ

Jeudi le 16 Avril, une délégation du Syndicat des Mineurs CFDT composée de Roland RIESEMANN délégué central, Pierre RICHERT délégué de VA, LUNTRINGER Lucien président, Jean-Pierre KLAUCHUER secrétaire général, a rencontré à KASSEL (RFA) une délégation de représentants des mineurs de Potasse de Kali et Salz et de l'I.G. Bergbau. L'objectif essentiel de cette rencontre était de rechercher les moyens de créer un front commun des mineurs de potasse européens face aux actions de dumping des producteurs Canadiens, Israéliens et autres.

Les mines de Potasse de Kali et Salz qui exploitent 2 gisements avec 8 puits en activité, occupent actuellement 9.000 personnes. La production en potasse était de 2,1 millions de tonnes K20 (valeur marchande) en 1986, avec une capacité de production de 3 millions de tonnes. Ils commercialisent une gamme de produits beaucoup plus vaste que les MDPA, tant en engrains qu'en sel gemme (par exemple 11 variétés de sel de cuisine). Kali et Salz exportent 55 % de leur production de potasse, ce qui fait qu'ils ont été touchés plus brutalement par la crise que les mines de potasse d'Alsace. La production a baissé de 420.000 tonnes K20 entre 1985 et 1986, ce qui a entraîné pour le personnel plu-

sieurs semaines de chômage économique.

Menacé sur leur marché d'exportation et sur le marché intérieur (par les importations de potasse sous forme d'engrais composés), la Direction de Kali et Salz sous la pression de son actionnaire la B.A.S.F., a présenté aux représentants du personnel un plan de réduction du personnel de 900 personnes (préretraites, départs volontaires, mutations à la B.A.S.F. et s'il le faut licenciements). Ce plan est actuellement en discussion. Les mineurs allemands ne voient pas la fin de la crise dans un délai rapproché. Il apparaît donc clairement que les mineurs de potasse Kali et Salz comme les mineurs d'Alsace ont intérêt à ce

que les démarches à Bruxelles aboutissent pour protéger les marchés européens des actions de dumping.

Pour montrer leur détermination de créer ce front commun des mineurs de potasse européen, la CFDT MDPA et l'I.G.B. ont fixé une nouvelle rencontre pour une intervention au niveau de la Confédération Syndicale Européenne, qui est l'interlocuteur direct de la Commission du Marché Commun.

La CFDT attend du Gouvernement français qu'il prenne également ses responsabilités dans ce domaine et donne aux MDPA tous les moyens pour surmonter cette crise et s'engage à fond pour l'exploitation totale du gisement alsacien.



DU COTE DE LA LECTURE POUR ENFANTS

Ouvrage collectif

Une déclaration des droits de l'enfant ouvre cet album. Elle est libellée en termes clairs, elle est préfacée pédagogiquement. Elle ne fait que préciser des choses qui devraient être évidentes pour tous, petits et grands.

NOS DROITS D'ENFANTS

Nos droits d'enfant



Puis, alternant poèmes, reportages et jeux ou scènettes, utilisant au maximum une illustration où dessins et photos couleurs se répondent harmonieusement venus de toutes les parties du globe, le corps de l'album développe les thèmes essentiels : égalité des sexes et des races, droit à la nourriture et à l'éducation, etc. Un lexique clôture l'album.

C'est en quelque sorte un manuel élémentaire d'instruction civique pour les 9/12 ans, attractif et intéressant... un peu cher peut-être ?

Syros. 72 pages. 130 F.

UNE DELEGATION DES RETRAITES CFDT des H.B.L. reçue à la sous-préfecture

FORBACH - Une délégation du syndicat des retraités CFDT des HBL a été reçue à la sous-préfecture de Forbach pour faire part au sous-préfet de l'arrondissement d'un certain nombre de revendications. Cette entrevue faisait suite à une précédente intervention de notre syndicat auprès des pouvoirs publics et des parlementaires.

Le syndicat s'élève tout d'abord contre la décision du secrétariat aux personnes âgées qui a prévu de supprimer l'augmentation des retraites en 1986, et contre toutes les mesures attaquant le régime maladie, les retraites et la protection sociale. La CFDT demande notamment que la pension de réversion aux veuves de mineurs soit portée à 52 % comme pour le régime général, elle réclame

une augmentation des pensions et la majoration de 2 ans par enfant comme pour le régime général pour les mères salariées.

La CFDT demande également la reprise rapide des discussions dans l'entreprise pour assurer la pérennité des prestations chauffage et logement aux mineurs salariés et retraités ;

- réaffirme que la valeur d'indemnisation du logement et du chauffage est largement en dessous de la valeur réelle, l'indemnisation doit être établie pour maintenir le principe de la gratuité en fonction des besoins familiaux de l'intéressé ;

- demande pour les retraites complémentaires, d'améliorer le montant de la retraite par le jeu d'un système collectif interprofessionnel au sein de l'ARRCO. Par exemple : cotisation à 6,6 % au lieu de 4,6 % ; ce qui serait plus intéressant qu'un compte d'épargne retraite ;

- revendique le développement de la prévention à tous les âges de la vie, les aides accordées pour le maintien à domicile, pour les aides-ménagères ou soins à domicile.

Une économie réelle par rapport à la solution hospitalisation tous azimuts, donc un financement assuré d'emplois nouveaux.

- préconise l'humanisation de l'hébergement des personnes âgées qui peut créer des milliers d'emplois ;

- demande la création de postes médicaux sociaux supplémentaires. Pour la mise en place des services de soins à domicile, de sections de cure médicale dans les maisons de retraite, que des postes soient affectés pour les besoins et les demandes. Actuellement, la CRISMS donne des avis favorables. Or, ceux-ci sont refusés dans le cadre du redéploiement.

Les retraités C.F.D.T. réaffirment leur opposition à l'indexation des retraites sur les prix. Une telle mesure conduirait à faire prendre du retard aux pensions de retraités par rapport aux revenus d'activité. Un tel retour en arrière pour nos retraités et personnes âgées n'est pas acceptable. Nous demandons de lever toute ambiguïté sur ces points et de dissiper ainsi l'inquiétude des retraités.

EDITIONS
cfdt
MONTHOLON-SERVICES

Les jeunes et l'emploi

23,75 F

TUC, AMOF, MPO, SOA, PAIO... Vous n'êtes pas sûr d'avoir tout compris ? Alors un conseil : lisez la brochure « Les jeunes et l'emploi ». D'abord pour savoir de quoi il est question, et surtout pour aider les jeunes à mieux s'insérer dans l'entreprise. Motivant, non ?

A commander à Montholon-Services
(paiement joint)
26, rue de Montholon 75439 Paris cedex 09

**Chômeurs
vos droits**

25 F

Une nouvelle convention du régime d'assurance chômage est entrée en vigueur, le 1^{er} avril 1986. A cette occasion, la CFDT a édité une nouvelle brochure présentant de façon très concrète les droits des chômeurs. Cette brochure s'adresse bien entendu aux chômeurs directement, mais aussi à tous ceux, militants, adhérents, qui sont en contact avec eux (permanences, accueil, services). L'information est sans doute le premier service à rendre aux chômeurs. Une information pratique sur les droits pour être efficace dans ses démarches.

La spectaculaire progression de la CFDT dans les Mines

PLACE LA CFDT

1^{ère} ORGANISATION SYNDICALE EN LORRAINE

*et prend pour la première fois
la 2^{ème} place au niveau national*

Pour la première fois dans l'histoire des mines en France, la C.F.D.T. passe 2^{ème} organisation, devançant largement la C.F.T.C., et ceci toutes catégories confondues : ouvriers, ETAM, ingénieurs. Toutes les substances minéralogiques : charbon, potasse, ardoises, fer, or, zinc, uranium, ont voté le renouvellement des commissions paritaires. Ces élections sont importantes pour les organisations syndicales, car elles permettent de mettre en place les commissions prenant en charge les litiges entre salariés et employeurs.

La C.F.D.T. dans les mines ne pavoise pas pour autant face à ce résultat, elle continuera à oeuvrer pour la défense des travailleuses et travailleurs des mines.

Ce résultat conforte les orientations et les positions prises par l'Union Fédérale des Mines, et ceci, tant sur le plan économique : pour l'avenir de toutes les substances, que sur le plan social : défense de notre régime minier, pouvoir d'achat, défense de nos acquis, etc...

Les élections sont un moment important dans l'action syndicale, mais ne doivent pas nous faire

oublier l'actualité. Cette actualité est sombre pour la profession, car les mineurs sont inquiets pour leur avenir. Les orientations prises actuellement sur le plan de la politique extractive des matières premières, conduisent à terme à la suppression de la profession, car dans toutes les substances, la récession s'est installée, se traduisant par des suppressions d'emplois à une vitesse grand «V».

La C.F.D.T. fera le maximum avec le soutien des mineurs, pour garantir la survie de la profession par le maintien de l'emploi.

Résultats des élections au niveau national

Suffrages valables :	33452	
C.F.D.T.	7085	21,17 %
C.G.T.	13049	39,01 %
C.F.T.C.	5960	17,81 %
F.O.	3838	11,47 %
C.G.C.	3077	9,19 %
AUTONOMES	628	1,87 %

(Résultats connus à ce jour).